

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur
le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME XIV

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur,

(1) Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Robert Lournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Jacques Eberhard, André Barroux, secrétaires; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Fernand Chatelain, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, François Dubanchet, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Pierre Gaudin, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenaul, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Paul Mistral, Jacques Mossion, Jean Natali, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Prioriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René TraverT, Raoul VadePIED, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 11),
3152 (tome XV) et in-8° 770.

Sénat : 87 (tomes I, II et III, annexe 7) (1977-1978).

Lois de finances. — Tourisme - Thermalisme - Aménagement du territoire - Vacances - Étrangers - Hôtels et restaurants - Camping - Littoral - Milieu rural - Régions d'économie montagnarde.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — La consommation touristique.	
A. — <i>Des résultats quantitatifs en progrès</i>	5
1. Les vacances des Français en 1976	5
2. La consommation touristique des étrangers en France	10
3. Le bilan provisoire de la saison 1977	12
B. — <i>Des résultats financiers plutôt décevants</i>	14
1. L'évolution globale des dépenses touristiques paraît relativement satisfaisante	14
2. Le solde positif de la balance des paiements diminue	15
C. — <i>Des insuffisances persistantes</i>	17
1. La demande non satisfaite et les remèdes proposés	17
2. Les obstacles à l'étalement des vacances demeurent puissants	18
II. — L'offre d'hébergements touristiques.	
A. — <i>Les hôtels</i>	23
1. Le parc hôtelier français	23
2. Les investissements de l'hôtellerie en métropole et dans les départements d'outre-mer	25
3. Le service hôtelier	32
B. — <i>Les équipements de tourisme social</i>	33
1. Les hébergements collectifs	33
2. Le camping et le caravanning	36
C. — <i>Les locations meublées</i>	43
D. — <i>La commercialisation et la promotion de l'offre touristique</i>	44
1. Les initiatives professionnelles et locales	44
2. Les actions de promotion du Secrétariat d'Etat	44
III. — L'aménagement des espaces.	
A. — <i>Le littoral et le nautisme</i>	47
B. — <i>Les zones rurales</i>	49
C. — <i>La montagne</i>	52
Examen en Commission	55

MESDAMES, MESSIEURS,

En examinant le budget du Tourisme, on n'a qu'une idée partielle de l'intervention de l'Etat dans ce secteur économique.

Dans le projet de loi de finances pour 1978, les crédits du secrétariat d'Etat au Tourisme sont de 124 millions de francs, alors que le tableau récapitulatif des crédits affectés à l'équipement touristique et inscrits à d'autres budgets — qui d'ailleurs n'est pas exhaustif — fait apparaître 162,850 millions de francs d'autorisations de programme, soit 2,7 fois les autorisations de programme de 69,2 millions de francs proposées pour le secrétariat d'Etat au Tourisme. Ces autorisations dont le montant augmente de 8,2 % par rapport à 1977 confirment la priorité de l'aide en faveur du tourisme social, au détriment des investissements exécutés par l'Etat. Pour les dépenses de fonctionnement d'un montant de 60,2 millions de francs, c'est une augmentation de 9,7 % qui est proposée, mais cette augmentation n'est pas linéaire, les dotations de certains postes diminuent : les opérations de promotion sur les marchés étrangers par exemple. A ce propos, on doit d'ailleurs regretter que l'ensemble des crédits affectés au développement du tourisme étranger en France, dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9 ne progressent que de 5 %.

Malgré cette « pauvreté » du secrétariat d'Etat au Tourisme, les visiteurs de la France sont nombreux et, d'après de nouvelles statistiques fondées sur les critères internationaux, il semble que notre pays soit celui qui reçoit le plus grand nombre de touristes étrangers. Mais si les résultats de fréquentation touristique sont satisfaisants et progressent, la balance des paiements touristiques se détériore. Il est donc urgent que le tourisme soit pris au sérieux en tant qu'activité économique pourvoyeuse de devises.

I. — LA CONSOMMATION TOURISTIQUE

A. — DES RÉSULTATS QUANTITATIFS EN PROGRÈS

1. Les vacances des Français en 1976 (1).

Le tableau suivant met en évidence une amélioration constante de la consommation touristique globale des Français.

	Effectifs en millions					
	1964	1969	1973	1974	1975	1976
Effectif de la population des ménages ordinaires d'après l'enquête	46,6	47,9	49,6	49,7	49,8	49,7
Nombre de personnes parties en vacances (1)	20,3	21,5	24,5	24,9	26,1	26,8
Taux de départ (2)	43,6 %	45 %	49,2 %	50,1 %	52,5 %	54 %
Nombre de séjours de vacances (3)	31,2	32,5	37,5	39,1	41,7	43,9
dont :						
— en France	27,4	28	31,2	33,5	35,2	37,4
— à l'étranger	3,8	4,5	6,3	5,6	6,5	6,5
Nombre de journées de vacances (3)	611	667	723	745,5	785	817
dont :						
— en France	541	558	591	622	649	682
— à l'étranger	70	99	132	123,5	136	135

(1) C'est-à-dire ayant effectué au moins un séjour entre le 1^{er} octobre de l'année (n-1) et le 30 septembre de l'année n.

(2) Pourcentage de personnes parties au moins une fois entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre.

(3) Vacances : séjours d'au moins quatre jours consécutifs passés hors du domicile pour des motifs autres que professionnels, d'étude ou de santé.

(1) Le numéro 14 des *Statistiques du tourisme* contient l'ensemble des résultats de l'enquête annuelle de l'I.N.S.E.E. relative aux vacances des Français.

a) *Les taux de départ s'améliorent.*

En progrès continu depuis plusieurs années, le taux de départ moyen a augmenté de 1,5 point en 1976, soit un peu moins qu'en 1975 ; néanmoins, on enregistre une amélioration de près de 5 points par rapport à 1973. Cette évolution contraste singulièrement avec celle observée au cours de la décennie précédente : pendant cette période en effet, le taux de départ n'avait progressé que de 1,4 point entre 1964 et 1969, et de 4,2 points entre 1969 et 1973.

Notons d'autre part que la *progression résulte principalement de l'augmentation des taux de départ des catégories socio-professionnelles qui prennent relativement peu de vacances*, et que les taux de départ les plus élevés sont en diminution ; *l'écart entre les extrêmes — « exploitants et salariés agricoles » et « cadres supérieurs et professions libérales » — s'est réduit*, mais les disparités demeurent cependant importantes. Pour ces deux catégories, les taux ont respectivement évolué comme suit : 14,7 % et 89,6 % en 1975 ; 16,8 % et 87,1 % en 1976.

L'amélioration enregistrée bénéficie aux catégories pour lesquelles les taux de départ étaient les plus faibles les années précédentes — les « exploitants et salariés agricoles » (+ 2,1 points), les « inactifs » (+ 1 point), le « personnel de service » (+ 3,2 points), les « ouvriers » (+ 3,1 points) — mais aussi aux « employés » (+ 1,3 point) et aux « autres actifs » (+ 5 points) dont les taux de départ étaient déjà élevés. Dans le même temps, plusieurs groupes, ayant enregistré précédemment des taux de départ supérieurs à la moyenne nationale, ont vu leur avantage diminué, voire supprimé : telle est la situation pour les « cadres supérieurs et professions libérales » (— 2,5 points) et pour les « cadres moyens » (— 0,9 point), ces deux catégories conservant cependant un taux de départ supérieur à 80 %, alors que seulement 50,4 % des « patrons de l'industrie et du commerce » sont partis en vacances en 1976, contre 58,1 % en 1975 ; l'évolution négative affectant cette dernière catégorie peut être interprétée comme une conséquence indirecte de la crise économique.

L'analyse des départs selon la *commune de résidence* montre que Paris reste en tête, mais progresse moins que la région parisienne hors Paris (+ 3,5 points) qui enregistre la plus forte augmentation ; viennent ensuite les communes rurales (+ 2,6 points) et les agglomérations de 100.000 habitants et plus hors Paris et la région parisienne (+ 1,9 point). Par contre, *dans les villes moyennes de 20.000 à 100.000 habitants, le taux de départ est en régression.*

Les statistiques concernant *les départs selon l'âge* font apparaître une *aggravation de l'écart entre les extrêmes*. la proportion des départs ayant augmenté pour les tranches d'âge de vingt-cinq à vingt-neuf ans et de trente à trente-neuf ans, alors que le mouvement inverse est enregistré pour les personnes de soixante-dix ans et plus, et pour les personnes âgées de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans.

b) *Pour chaque personne partie, le nombre de séjours et la durée des vacances ont, en moyenne, très peu augmenté.*

On compte, en 1976, 1,6 séjour par Français parti en vacances, au lieu de 1,5 séjour en 1975. Le nombre moyen de journées de vacances par personne s'établit à 30,4 en 1976, contre 30,07 en 1975. Ce sont les « cadres supérieurs et professions libérales » qui partent le plus longtemps (41,2 jours) ; viennent ensuite les « inactifs » (34,1 jours), les « autres actifs » (33 jours) et les « cadres moyens » (32,4 jours).

Cependant, certaines catégories socio-professionnelles ont écourté leurs vacances en 1976 : les « exploitants et salariés agricoles » (16,9 au lieu de 17,4 jours) et surtout les « patrons de l'industrie et du commerce » (20,1 au lieu de 27,6 jours).

Ce sont toujours les jeunes de moins de vingt ans et les personnes âgées de soixante-cinq et plus, qui partent le plus longtemps en vacances. Cependant on assiste à un certain tassement de l'écart entre les durées de vacances selon l'âge, les personnes âgées partant en moyenne cinq jours de moins qu'en 1974.

Dans l'ensemble, à l'exception des patrons de l'industrie et du commerce, *la consommation touristique individuelle des Français qui sont partis a enregistré une progression minime*. Il faut cependant souligner que ces résultats sont des moyennes qui ne peuvent rendre compte de la diversité des situations individuelles.

c) *Le succès des vacances en France se confirme.*

Pour 1976, on a décompté 33 millions de journées supplémentaires de vacances passées en France, soit plus que l'augmentation moyenne de 30 millions par an relevée depuis 1973. Le renchérissement des prestations touristiques dans certains pays voisins explique partiellement cette évolution.

On est frappé par l'accélération de la fréquentation touristique en France ; en effet, le nombre annuel de journées de vacances supplémentaires s'établissait à 3,4 millions pour la période 1964-1969, et à 8,2 millions pour les années 1969 à 1973.

Simultanément, on constate une *grande stabilité* quant aux *lieux de séjour* choisis par les Français pour leurs vacances. La mer conserve son attrait (41,4 % des journées de vacances) ; la campagne progresse très légèrement (29,5 % au lieu de 29 % en 1975). Pour la montagne et la ville, les chiffres ont fort peu varié, totalisant respectivement 19,9 % et 5,7 % des journées de vacances.

L'année 1976 a été marquée par une *baisse de la fréquentation des stations thermales*, contrairement à l'évolution favorable enregistrée en 1975. On a compté en 1976 un peu moins de 470.000 curistes, au lieu de 472.000 en 1975. Néanmoins certaines stations ont reçu un plus grand nombre de visiteurs : Aix-les-Bains (46.280, soit + 2.280), Luchon, La Bourboule, Châtel-Guyon, Amélie-les-Bains. En revanche, Dax, Vichy, Royat ont traité moins de curistes.

La même *stabilité* est observée quant aux *moyens de transport* empruntés par les Français pour leurs vacances : pour 80,1 % des séjours, c'est l'automobile, et pour 14,7 %, le train.

Parmi les *modes d'hébergement des vacances*, la *résidence principale ou secondaire de parents ou d'amis* garde une *place de choix*, avec 36,4 % des journées de vacances, comme en 1975. La même régularité apparaît pour les résidences secondaires personnelles : 12,4 % en 1976 et en 1975. Pour la première fois, la part du camping diminue : 19,5 % en 1976, au lieu de 20,4 % en 1975. Faut-il voir là un transfert de la demande du camping vers la location qui progresse d'un point (16,6 % au lieu de 15,6 % des journées de vacances) ?

La proportion des journées de vacances passées à l'hôtel n'est que de 7,7 % au lieu de 8,1 % en 1975 et 7,8 % en 1974 ; ce mode d'hébergement **n'a donc qu'une place réduite dans les vacances des Français.**

Ainsi que votre Commission l'a déjà plusieurs fois relevé à l'occasion des avis émis sur les projets de loi de finances, *la demande d'hébergements touristiques bon marché* reste très forte.

d) *Les Français sont partis moins nombreux à l'étranger.*

Vacances et séjours des Français à l'étranger.

(En milliers.)

Pays de destination	Nombre de journées				Nombre de séjours 1976
	1964	1974	1975	1976	
Espagne, Portugal, Andorre	19.600	53.000	56.400	50.000	2.260
Italie	19.900	20.700	19.900	19.000	1.040
Suisse	6.800	6.600	5.700	5.600	360
Allemagne	4.800	3.100	5.100	4.000	280
Benelux	4.100	3.000	4.100	4.800	330
Iles Britanniques	3.700	5.100	6.300	6.900	370
Autres pays	11.600	32.000	39.200	44.000	1.830
Ensemble	70.500	123.500	136.700	134.300	6.470

Alors que la consommation touristique globale des Français a augmenté en 1976, le nombre des séjours à l'étranger est stable (6,5 millions de séjours), et même le *nombre de journées de vacances diminue* (135 millions au lieu de 136 millions en 1975). Les principaux pays objets de la désaffection des Français sont l'Espagne (— 8 millions de journées), l'Allemagne fédérale et l'Italie.

En revanche, comme en 1975, la fréquentation de Français augmente au Portugal, dans le Benelux et les îles Britanniques.

Cependant, *si les Français vont moins nombreux à l'étranger, ils partent volontiers plus loin*. Si l'on exclut les pays déjà cités ou limitrophes, on note qu'en 1976, 44 millions de journées ont été passées dans des pays plus ou moins lointains, contre 39 millions en 1975 et 32 millions en 1974.

Quant aux moyens de transport utilisés pour les vacances à l'étranger, on note le *progrès constant de l'avion* (24,3 % des séjours au lieu de 22,7 % en 1975), alors que la voiture intervient pour 54,1 % des séjours, au lieu de 53,7 % en 1975, et que le train régresse de 15,6 % à 12,9 % des séjours.

Le nombre de journées passées au bord de la mer dépasse largement les autres types de séjour, avec 38,6 % des journées de vacances des Français à l'étranger.

C'est dans des résidences de parents ou d'amis que les Français ont passé le plus grand nombre de journées de vacances à l'étranger (46,3 %) ; la fréquentation des hôtels et des locations demeure relativement faible : 21,8 % et 9,9 % des journées de vacances, contre respectivement 22 % et 10,8 % en 1975.



Au terme de cette analyse des vacances des Français, il faut regretter *l'absence de statistiques fiables sur le tourisme des fins de semaine* qui, bien que différent, a le même but que les vacances (loisir, repos), et *sur le tourisme d'affaires*. Votre Commission tient à souligner cette lacune.

2. La consommation touristique des étrangers en France en 1976.

Une étude récente, menée selon les normes internationales, par le secrétariat d'Etat au Tourisme, met en évidence les progrès du tourisme étranger en France : entre 1963 et 1976 le nombre de séjours a augmenté en moyenne de 4,9 % par an, et en 1976, on a enregistré *25 millions de séjours et 234 millions de nuitées d'étrangers en France. Bien qu'une grande prudence soit de rigueur dans les comparaisons internationales, la France apparaît comme le premier pays récepteur de touristes étrangers.*

La clientèle en provenance des Etats-Unis et du Canada augmente beaucoup plus rapidement que les autres (+ 10 % par an en moyenne entre 1963 et 1976). Parmi les Européens, les Néerlandais et les Allemands viennent de plus en plus nombreux en France. Le nombre moyen de séjours le plus élevé par habitant appartient aux ressortissants du Benelux.

Si l'on considère le *nombre de séjours*, les principaux pays émetteurs sont : *l'Allemagne fédérale* (5,6 millions), *la Belgique* (5,1 millions), *la Grande-Bretagne* (2,5 millions), *les Pays-Bas* (2,4 millions), *la Suisse* (1,7 million), *l'Italie* et les *Etats-Unis* (1,1 million).

Quant au nombre de nuitées, quatre pays viennent nettement en tête : *la Belgique* (56,9 millions de nuitées), *l'Allemagne fédérale* (52,8 millions de nuitées), *la Grande-Bretagne* (24,8 millions de nuitées), *les Pays-Bas* (21 millions de nuitées). En moyenne, les touristes étrangers ont passé neuf jours en France.

La France a une clientèle fidèle ; plus de 50 % des étrangers qui visitent notre pays sont déjà venus quatre fois ou plus. Paris reste le premier pôle d'attraction des étrangers, mais si l'on exclut

les voyages d'affaires qui, pour la plupart, s'effectuent dans la capitale, ce sont essentiellement le climat, la nature, le repos qui attirent les touristes étrangers — 25,81 des motifs des séjours d'agrément — l'intérêt culturel ou historique ne motivant que 16,4 % des séjours, la qualité des hôtels et de la restauration, 11,9 % des séjours. Il est intéressant de noter que **les qualités « naturelles » de la France constituent son principal attrait pour les touristes étrangers, et que les voyages ayant exclusivement un but d'agrément représentent 60,2 % des séjours et 63,1 % des nuitées.** La mer et la campagne sont respectivement choisies comme lieux de séjour par 19,1 % et 14,7 % des étrangers qui viennent en France.

Malgré cette évolution globale favorable, on doit relever le *déclin continu du thermalisme*. Les stations françaises n'ont accueilli en 1976 que 5.334 curistes étrangers, soit une diminution d'environ un millier par rapport à 1975. Il est fort regrettable que le potentiel français en ce domaine ne soit pas mis systématiquement en valeur, malgré les nombreuses recommandations formulées en ce sens, en particulier par votre commission des Affaires économiques et du Plan.

La plupart des visiteurs étrangers sont des indépendants, 7,5 % d'entre eux n'utilisant aucun service d'agence de voyages. L'automobile est le moyen de transport préféré par le plus grand nombre pour venir en France (64 % des séjours), avant l'avion (16,2 % des séjours), et le chemin de fer (14,7 % des séjours).

Les deux tiers des journées de vacances des étrangers en France sont recensées l'été. S'ils fréquentent l'hôtel plus volontiers que les Français (52 % des séjours ; 37,3 % des nuitées), les étrangers recherchent aussi les hébergements peu coûteux : 19,2 % des nuitées sont passés chez des parents ou amis ; 17 % en camping ; 12,7 % en location.

L'examen de la répartition des séjours selon la profession montre que la clientèle étrangère en France est variée ; les professions libérales et les commerçants représentent seulement près du quart des touristes étrangers, alors que les cadres moyens et instituteurs constituent 14,1 % des visiteurs, et les autres salariés 12,9 %. Ceci explique probablement les faibles « retombées » financières de la consommation touristique des étrangers en France : les visiteurs sont nombreux, mais ils dépensent peu. Ces observations, corroborées par diverses enquêtes, mettent en relief la nécessité de mettre à la disposition des touristes, tant français qu'étrangers, des hébergements peu onéreux.

3. Le bilan provisoire de la saison 1977.

D'après les enquêtes du secrétariat d'Etat au Tourisme, *les résultats des vacances d'hiver ont été satisfaisants*, le nombre des touristes ayant progressé, malgré une fin de saison moins bonne que prévue, en raison d'une température relativement douce. Le mouvement d'atténuation de la baisse de fréquentation du mois de mars ne s'est pas confirmé, en particulier dans les stations de ski non alpines. Les vacances de printemps n'ont pas été marquées par un accroissement sensible du nombre des visiteurs. Dans l'ensemble, la fréquentation a augmenté à un rythme plus lent qu'en 1975 et en 1976. Les clientèles française et étrangère semblent progresser parallèlement, avec cependant une légère préférence pour cette dernière dans un petit nombre de stations. Belges, Allemands et Néerlandais constituent le plus grand nombre des étrangers venus en France pendant la saison d'hiver.

Au cours de l'hiver 1977, on estime que 2,45 millions de Français ont effectué à la montagne 250.000 séjours hors de France, et 3,4 millions de séjours sur le territoire national (représentant 33,5 millions de nuitées). Il faut ajouter 10 millions de nuitées correspondant à des séjours brefs non répertoriés comme « vacances ». Enfin, à l'occasion de 320.000 séjours, les étrangers ont passé 3 millions de nuitées dans les stations françaises de sports d'hiver.

D'après les enquêtes effectuées fin juillet, *la saison d'été 1977* était jugée *moins bonne que celle de l'été 1976* ; les conditions atmosphériques ne sont pas étrangères à cette situation. Au bord de la mer, le début de saison était assez bon dans l'ensemble et, contrairement à l'année précédente, le littoral méditerranéen connaît un regain de faveur auprès de la clientèle française. Par contre, les résultats sont moins satisfaisants en montagne, surtout dans les massifs alpins. La situation est similaire à la campagne et dans les stations thermales.

Un phénomène inverse est constaté dans les *grandes villes* et les *villes de passage* où le *début de saison* était qualifié de « bon » ou « excellent » dans 52 % des villes interrogées. Il en est de même à *Paris* où la clientèle étrangère a été plus nombreuse ; *le bilan est donc beaucoup plus favorable que l'année précédente*, en particulier dans les hôtels des catégories supérieures. Le taux d'occupation des hôtels parisiens se situe à un niveau supérieur de dix points à celui enregistré un an auparavant.

Globalement, le tourisme étranger en France a augmenté en 1977, mais la progression est généralement moins importante qu'en 1976, sauf à Paris, et elle intéresse plutôt les régions du sud de la France. Les Allemands ont été plus nombreux sur le littoral, dans les villes et à Paris ; alors que les ressortissants du Benelux ont fréquenté plus

souvent la campagne ou la montagne. En Normandie et sur les côtes méditerranéennes, la clientèle britannique a été plus rare, alors qu'elle a été plus nombreuse sur le littoral Atlantique et dans le Sud-Ouest.

La reprise de l'accroissement de la clientèle nord-américaine — observée en 1976 — se confirme surtout dans les grandes villes et à Paris. Suisses et Japonais ont été nombreux en France au cours de l'été 1977, contrairement aux Italiens et aux Espagnols.

Au moment de l'enquête, les responsables du tourisme interrogés étaient relativement optimistes quant à la fréquentation de la fin de la saison.

On peut donc attendre pour l'ensemble de la saison 1977 un nombre de touristes plus important, même si le rythme de progression est quelque peu ralenti par rapport à 1976. Mais simultanément les vacanciers semblent contrôler leurs dépenses de plus en plus strictement. Dans toutes les zones touristiques, la « tendance à moins dépenser » obtient les plus forts pourcentages jamais enregistrés dans des enquêtes du même type.

Ainsi que nous l'avions noté l'année dernière, malgré la crise économique, les Français partent, mais ils sont contraints de limiter leurs dépenses pendant leurs vacances.

B. — DES RÉSULTATS FINANCIERS PLUTOT DÉCEVANTS

L'accroissement des flux touristiques à l'intérieur du territoire et l'augmentation de la fréquentation des étrangers en France n'ont malheureusement pas les effets économiques spectaculaires que l'on pourrait attendre.

1. Malgré l'absence d'une comptabilité économique, l'évolution globale des dépenses touristiques paraît relativement satisfaisante.

A défaut de comptabilité précise, on évalue à 155 milliards de francs le montant des dépenses touristiques directes et indirectes en 1976, au lieu de 145 milliards de francs en 1975, et 137,5 milliards de francs en 1974. En 1977, les dépenses touristiques devraient dépasser 160 milliards de francs ; ces chiffres mettent en évidence une progression appréciable, mais il est difficile d'établir une corrélation entre ces estimations et le nombre des vacanciers. En effet, du point de vue économique, vacances, tourisme d'affaires ou de fins de semaine sont intimement mêlés, alors que seules les vacances des Français — au sens de l'I.N.S.E.E. — font l'objet d'enquêtes statistiques régulières destinées à mesurer les mouvements de personnes. Des études ponctuelles ont été menées sur le tourisme des fins de semaines qui constitue un élément important pour le chiffre d'affaires des prestataires de services touristiques. Enfin, les étrangers voyageant en France sont recensés comme touristes, quel que soit le but ou la durée de leur séjour.

Actuellement, on considère que le chiffre d'affaires du tourisme correspond pour un tiers aux vacances d'été, un tiers au tourisme d'affaires, un dernier tiers aux vacances d'hiver et aux déplacements de fin de semaine. Il est urgent que les travaux engagés en 1976 pour créer une comptabilité nationale du tourisme aboutissent et permettent de mesurer plus précisément le montant global de la dépense nationale de tourisme et la répartition de celle-ci entre les différents agents économiques producteurs ou consommateurs de tourisme. Votre Commission se félicite que soit entreprise parallèlement une analyse des montants et des structures de dépenses de vacances des Français.

Enfin, l'effet de redistribution géographique de la richesse nationale mis en relief par le secrétariat d'Etat au Tourisme mériterait des chiffrages plus précis. Pour l'été 1977, les services du tourisme

estiment à 14 milliards de francs les transferts monétaires des régions riches vers les régions pauvres, c'est-à-dire beaucoup plus que les aides allouées en 1976 aux agriculteurs à cause de la sécheresse.

Selon ces évaluations, le tourisme constitue une ressource non négligeable dans les régions où le revenu moyen par tête est relativement faible : sont cités en exemple la Bretagne, le Languedoc-Roussillon auxquels le tourisme apporterait annuellement 1.200 F par habitant, ou le Poitou-Charentes où le tourisme serait la source d'un revenu d'environ 650 F par an et par habitant.

Ces mouvements de richesses entre les régions mériteraient des statistiques systématiques. Mais ils ne sauraient être présentés comme suffisants pour corriger les déséquilibres économiques entre les régions françaises.

2. Le solde positif de la balance des paiements touristiques diminue.

L'amélioration du solde excédentaire de la *balance des paiements touristiques avec l'étranger* constatée en 1975 ne s'est pas confirmée ; l'excédent des recettes sur les dépenses a diminué de plus de 40 %.

Balance des paiements touristiques avec l'étranger.

(Unité : millions de francs.)

Exercices	Recettes	Dépenses	Solde avec l'étranger
1974	12.785	11.423	+ 1.362
1975	14.879	13.140	+ 1.739
1976	17.397	16.413	+ 984

Malgré une augmentation du tourisme des étrangers, les dépenses de ceux-ci croissent moins rapidement que les dépenses des Français qui voyagent à l'étranger. L'analyse de la *balance des paiements hors zone franc met en évidence une situation plus alarmante et certainement plus proche de la réalité*, car de nombreux paiements considérés comme relevant du tourisme à l'intérieur de la zone franc ne correspondent pas à des opérations de tourisme au sens communément entendu.

Balance des paiements touristiques avec l'étranger.

(Unité : millions de francs.)

Exercices x	Recettes	Dépenses	Solde avec l'étranger
1974	12.008	11.178	+ 872
1975	13.864	12.863	+ 998
1976	16.109	16.079	+ 30

Les Français qui passent leurs vacances hors du territoire national sont de plus en plus dépensiers, bien que leur nombre diminue, ainsi qu'on l'a vu précédemment. Sauf à employer des méthodes contraignantes peu compatibles avec le libéralisme, le seul remède à cette situation est de *provoquer une augmentation substantielle des recettes en commercialisant les produits touristiques français dans les pays à haut niveau de vie*. En effet, actuellement il faut totaliser les dépenses de deux touristes étrangers en France pour compenser celles d'un Français à l'étranger.

C. — DES INSUFFISANCES PERSISTANTES

Malgré l'accroissement du nombre des vacanciers, on relève dans la consommation touristique des insuffisances persistantes.

1. La demande non satisfaite et les remèdes proposés.

Un certain nombre de Français ne ressentent pas le besoin de quitter leur domicile périodiquement pour partir en vacances ; *d'autres se trouvent dans l'impossibilité de passer annuellement quelques semaines hors de leur résidence* habituelle pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ce sont d'abord les agriculteurs auxquels leur profession interdit de s'éloigner longuement de leur exploitation. Pour ceux-ci, il faudrait mettre en place des services de remplacement ou d'entraide encore beaucoup trop rares.

D'autres Français ne partent pas pour des *raisons financières* : le secrétariat d'Etat au Tourisme évalue ceux-ci à *quatre millions*, les syndicats ouvriers à *cinq millions*, auxquels il convient d'ajouter plusieurs millions de personnes qui ne partent qu'une ou deux semaines par an. Pour remédier à cette situation, diverses propositions ont été présentées. Citons en priorité celles contenues dans le rapport de M. Blanc. Il s'agit d'abord de doubler les aides attribuées par les caisses d'allocations familiales. Ce rapport suggère, d'autre part, la création d'un *titre-vacances*, comparable au chèque-restaurant, revendu au bénéficiaire à un coût inférieur à sa valeur et utilisable auprès de prestataires de services conventionnés qui accepteraient également les bons-vacances délivrés par les caisses d'allocations familiales. Ces titres-vacances seraient bonifiés par les employeurs, les organismes professionnels, les comités d'entreprise, les bureaux d'aide sociale ou les caisses de retraite ; et la bonification serait variable selon les revenus du bénéficiaire et le moment de l'achat et de l'utilisation du titre.

Pour que le système d'un chèque-vacances soit réellement efficace et démocratique, certaines données doivent être précisées. Ce titre doit être *accessible à toutes les catégories professionnelles en fonction de leurs revenus* et non exclusivement aux salariés. D'autre part, il faut *éviter que la gestion de ces titres ne soit accaparée par des groupes financiers*. Enfin, *le réseau des prestataires de services acceptant le titre-vacances doit être suffisamment large* pour pré-

server la liberté de choix des utilisateurs, tant pour les lieux de séjour que pour les types d'hébergement. Votre Commission attend du Gouvernement qu'il s'exprime clairement sur les propositions d'aide à la personne contenues dans le rapport de M. Blanc.

Pour un bon nombre de personnes âgées, les vacances sont encore trop rares ainsi qu'on l'a vu précédemment. Votre commission des Affaires économiques et du Plan est favorable à un développement des aides aux loisirs par l'intermédiaire des caisses de retraite, notamment par l'utilisation du titre-vacances. D'autre part, elle a noté avec intérêt la diffusion récente d'une brochure d'information consacrée aux vacances du troisième âge ; c'est une heureuse initiative du secrétariat d'Etat au Tourisme, les personnes âgées étant trop souvent mal informées de leurs droits et des possibilités qui leur sont offertes.

Bien que cette question ne relève pas du département ministériel du tourisme, nous tenons à évoquer ici le problème des *loisirs des jeunes* qui fait d'ailleurs l'objet d'une action dans le programme d'action prioritaire n° 14 du VII^e Plan. Les jeunes d'âge scolaire ont plus de deux cents jours libres par an ; les centres de vacances sont souvent insuffisants pour accueillir les jeunes et leur proposer des activités de loisirs. De plus, le chômage actuel entraîne pour un certain nombre d'enfants une diminution des vacances passées hors du domicile des parents ; or il est bien évident que les enfants et les adolescents, surtout s'ils résident en ville, ont, plus que tout autre, besoin de vacances dans des lieux aérés.

L'effort de démocratisation des vacances doit être soutenu ; on ne saurait se satisfaire de l'état actuel de la consommation touristique, alors qu'il existe encore une forte demande potentielle non satisfaite.

2. Les obstacles à l'étalement des vacances demeurent puissants.

Objet d'un sempiternel débat, l'étalement des vacances est toujours d'actualité, à défaut d'avoir une réalité.

La répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ met en évidence une *légère augmentation des départs enregistrés au mois de juin et dans les premiers jours de juillet*. Il semble donc que la campagne de promotion « Nord-Sud » du secrétariat d'Etat en faveur du tourisme du mois de juin ait eu des effets sensibles en 1976 ; on a en effet relevé, pendant cette période, des augmentations de la fréquentation par rapport à juin 1975 en Aquitaine (+ 35 %), dans le Midi-Pyrénées (+ 12,5 %), en Languedoc-Roussillon (+ 20 %), en Auvergne-Limousin (+ 10 %).

Mais, simultanément, la *proportion des départs effectués fin juillet, début août, est en augmentation constante, et les départs du mois de septembre demeurent peu nombreux.*

Répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ.

Date de départ en vacances	1965	1974 (1)	1975 (1)	1976 (1)
1 ^{er} - 3 juin	1,6	1,8	1,8	1,5
4 - 27 juin	4,2	4,9	4,4	6
28 juin - 3 juillet	13,4	15,2	14,5	15,4
4 - 27 juillet	23,4	19,1	20,9	20,5
28 juillet - 3 août	25	26,8	27,1	28,7
4 - 11 août	10	11,2	11,7	9
12 - 27 août	13,5	12,1	11,7	11,3
28 août - 3 septembre	5,3	5,6	4,7	4,2
Après le 4 septembre	3,6	3,3	3,2	3,4
Total	100	100	100	100
Dont départs en début ou fin de mois	45,3	49,4	48,1	49,8

(1) Afin de pouvoir établir des comparaisons on n'a pas tenu compte ici du changement de définition adopté depuis les enquêtes de 1973, en excluant les départs du mois de mai. Les derniers représentent environ 4 % de l'ensemble des séjours d'été en 1976.

Les séjours d'hiver ont été semble-t-il plus étalés : l'amélioration est sensible par rapport à 1975, les départs pendant les congés scolaires ont été relativement moins nombreux à Noël, en février et pendant les vacances de printemps.

Répartition des séjours de vacances d'hiver selon la date de départ.

Date de départ (1)	1974	1975	1976
1 ^{er} octobre - 19 décembre	16,4	10,4	14,4
20 décembre - 4 janvier (vacances de Noël)	23,1	26,1	22,5
5 janvier - 31 janvier	3,4	3,7	4,5
1 ^{er} février - 22 février (congés scolaires successifs dans les 3 zones)	15,7	17,5	15,4
23 février - 19 mars	7,4	7,2	8,9
20 mars - 4 avril (vacances de printemps)	19,6	28,4	24,2
5 avril - 30 avril	14,4	6,7	10,1
Total	100	100	100

(1) Les dates indiquées ici sont celles de la saison 1976.

Cependant, malgré des aspects positifs soulignés précédemment, il est patent que les opérations « Nord-Sud » de 1976 et « Nord-Sud - Est-Ouest » de 1977 menées par le secrétariat d'Etat au Tourisme ne sont pas à la mesure du problème. *Inviter les Français à partir en juin et en septembre* dans les régions réceptrices pratiquant une politique d'accueil hors saison, et des prix moins élevés qu'en juillet et août est indispensable, mais non suffisant pour provoquer un renversement de tendance.

L'été 1977 a été marqué par une première expérience d'étalement des congés dans l'industrie automobile (une semaine fin juillet, trois semaines en août). Cette formule a provoqué parmi les salariés concernés un certain mécontentement, révélé notamment par une enquête effectuée à la Régie Renault. Il apparaît nettement que *la politique d'étalement ne sera efficace que si elle est généralisée*. Des adaptations sont donc nécessaires, en particulier dans le calendrier des colonies de vacances, et dans les modalités de location des meubles saisonniers. Les salariés interrogés, selon l'enquête précitée, ont dû souvent payer pendant un mois une location utilisée seulement pendant trois semaines.

Une étape supplémentaire doit être franchie en instituant dans les entreprises des congés par roulement. Les responsables syndicaux de la Régie Renault estimeraient que cette solution est techniquement viable dans les usines de la Régie. *Il semble que le patronat soit égale-*

ment convaincu de la nécessité d'organiser concrètement un étalement des vacances.

La politique d'étalement des vacances comporte un double aspect : il s'agit d'abord de *donner aux Français la faculté de choisir* le moment de leur congé ; mais cette action doit être soutenue par des *campagnes d'information et de promotion mettant en évidence les avantages des vacances hors saison.*

II. — L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

La France offre aux touristes des hébergements nombreux et de types variés.

A. — LES HOTELS

1. Le parc hôtelier français.

Longtemps délaissé le parc hôtelier français connaît un renouveau depuis quelques années, grâce notamment à l'attribution de primes spéciales d'équipement hôtelier et de prêts assortis de conditions préférentielles. D'abord affectée aux créations d'établissements de catégories élevées, la prime spéciale d'équipement hôtelier est en principe réservée aujourd'hui aux hôtels « une » et « deux étoiles ».

On comptait, au 1^{er} janvier 1977, 17.155 hôtels homologués offrant 428.547 chambres, soit par rapport à 1976 une augmentation du parc hôtelier classé de 387 établissements et 12.400 chambres. Cependant les chiffres ne recouvrent pas exactement les mouvements de créations, classements, fermetures ou déclassements, le fichier des hôtels ayant été apuré en 1976. Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de l'hôtellerie homologuée au cours de l'année 1976.

L'hôtellerie homologuée du 1^{er} janvier 1976 au 1^{er} janvier 1977.

Catégories d'hôtels	Nombre d'hôtels au 1 ^{er} janvier 1977	Nombre de chambres au 1 ^{er} janvier 1977	Soldes 1976	
			Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
1 étoile	9.888	174.091	+ 229	+ 3.088
2 étoiles	5.076	138.197	+ 98	+ 5.259
3 étoiles	1.771	78.471	+ 33	+ 2.915
4 étoiles	321	22.778	+ 10	— 469
4 étoiles luxe	99	15.010	+ 17	+ 1.607
Totaux	17.155	428.547	+ 387	+ 12.400

Pour la première fois, on assiste à une augmentation importante du nombre de chambres de catégorie « une étoile » ; le nombre de chambres classées « deux étoiles », qui avait déjà progressé en 1975, augmente considérablement. Votre commission des Affaires économiques et du Plan se félicite de cette évolution très positive. Comme en 1975, le nombre de chambres classées « quatre étoiles » diminue, alors que la catégorie « quatre étoiles luxe » progresse plus sensiblement. On note également un ralentissement dans l'ouverture de nouvelles chambres « trois étoiles ».

L'augmentation du nombre d'établissements et de chambres classées résulte pour partie de l'homologation d'anciens hôtels de préfecture modernisés. On évalue à 1.300 le nombre total actuel d'hôtels classés après travaux, ces opérations étant effectuées à un rythme annuel de 200 à 300 établissements.

Pendant, *l'hôtellerie non homologuée représente encore près de la moitié du parc hôtelier national*, avec 411.860 chambres réparties dans 38.818 établissements.

Si les statistiques publiées permettent d'apprécier les résultats globaux, on doit déplorer l'absence d'informations plus fines sur la répartition géographique des hôtels ; ainsi est-on très étonné que *les services du Secrétariat d'Etat ne soient en possession d'aucune précise sur l'évolution du parc hôtelier dans les zones rurales, alors qu'on prône le développement du « tourisme vert »* et que le VII^e Plan a prescrit la création de 3.500 chambres en hôtels ruraux.

Les chiffres disponibles ne mettent pas en relief l'évolution inquiétante observée dans certaines régions ; ainsi, par exemple, en Savoie et en Haute-Savoie, 3.024 chambres ont disparu en 1976 avec la fermeture de 110 hôtels et, d'après les responsables locaux, 20 % du parc hôtelier serait potentiellement à vendre. A Val-d'Isère, en cinq ans, près du tiers des lits d'hôtel ont disparu, alors que les résidences secondaires devenaient cinq fois plus nombreuses. La crise économique, l'application des règlements de sécurité rigoureux et l'alourdissement des charges inhérentes au service ont aggravé les difficultés de l'hôtellerie saisonnière. Seuls quelques clients étrangers acceptent de payer un prix élevé pour les chambres d'hôtel. Tout en reconnaissant l'intérêt pour les usagers de la multipropriété ou de la location, *votre Commission entend attirer l'attention du Gouvernement sur les phénomènes tout à fait négatifs qui affectent le parc hôtelier de certaines régions touristiques françaises*. L'hôtel offre un service spécifique qui ne doit pas disparaître, surtout dans l'optique d'une promotion du tourisme étranger en France et d'un accroissement de l'excédent de la balance des paiements touristiques.

Le maintien de la T.V.A. au taux de 17,6 % pour les hôtels de préfecture constitue une entrave supplémentaire pour beaucoup

d'hôtels saisonniers ; votre Commission approuve l'initiative de l'Assemblée nationale tendant à appliquer le *taux réduit de la T.V.A. (7 %)* aux hôtels non homologués de tourisme. La différence de régime entre les hôtels classés et les autres constitue plus aujourd'hui, pour ces derniers, une gêne qu'une incitation indirecte à la modernisation.

2. Les investissements en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Le temps des investissements « faciles » est révolu, car globalement, surtout dans les grandes villes, l'offre de chambres est plutôt supérieure à la demande de la clientèle. Il n'en demeure pas moins que l'investissement est pour l'hôtellerie une nécessité impérieuse. Un hebdomadaire parlait récemment de « l'inépuisable marché de la rénovation » ; en effet, si les créations sont devenues plus rares, les opérations de modernisation demeurent indispensables.

A défaut d'information complète sur le montant global des investissements effectués dans l'hôtellerie — une partie des sources de financement étant inconnues des services du Secrétariat d'Etat — nous indiquerons qu'en 1976 le Crédit hôtelier a apporté son concours à 2.164 programmes, totalisant 1,329 milliard de francs.

Primes et prêts sont les deux types d'aides accordés aux investissements hôteliers.

a) *La prime spéciale d'équipement hôtelier* peut être accordée aux opérations correspondant aux critères définis par le décret n° 76-393 du 4 mai 1976. Sont susceptibles de bénéficier de la prime les créations ou les rénovations fondamentales, lorsque le coût des travaux à l'unité-chambre est suffisamment important pour que le programme soit assimilable à une création.

Malgré une *nouvelle répartition beaucoup plus favorable aux hôtels « une » et « deux étoiles »*, on constate une forte diminution du montant total des primes distribuées : 13,545 millions de francs en 1976 pour 63 programmes, contre 21,677 millions de francs pour 97 opérations. Le nombre de chambres « primées » est passé de 4.996 en 1975 à 2.624 en 1976.

Primes spéciales d'équipement hôtelier distribuées en 1975 et 1976.

Années	Catégorie 1 étoile		Catégorie 2 étoiles		Catégorie 3 étoiles	
	1975	1976	1975	1976	1975	1976
Nombre d'hôtels	6	5	67	53	24	5
Nombre de chambres	712	136	3.105	2.308	1.179	180
Montant de la prime (en francs)	2.337.500	789.000	12.867.920	11.613.400	6.472.100	1.143.500

Primes spéciales d'équipement hôtelier. — Consommation des crédits du 1^{er} janvier 1975 au 30 juin 1977.

(En francs.)

Années	Crédits de paiement	
	Dotation	Consommation
1975	70.000.000	40.468.739,35
1976	50.000.000	22.909.682,50
1977	40.000.000	14.076.726,00

Les hôtels ne sont pas les seuls bénéficiaires de la prime spéciale d'équipement, les villages de vacances peuvent également y prétendre. Néanmoins, depuis plusieurs années, les crédits afférents à cette prime — en diminution constante — n'ont pas été totalement consommés.

L'autorisation de programme de 42,4 millions de francs proposée pour 1978 est nettement inférieure aux dotations votées pour 1975 et 1976. Il nous semble regrettable que l'effort d'aide à l'équipement hôtelier ne soit pas plus soutenu.

b) *Les prêts.*

Divers prêts sont accordés pour la construction ou la modernisation des hôtels. Ceux du F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social) sont les plus avantageux ; mais la Caisse centrale

de crédit hôtelier commercial et industriel et le Crédit national contribuent également au financement des investissements hôteliers.

Après un ralentissement notable en 1975, le volume global des prêts accordés en 1976 a fortement augmenté, sans atteindre cependant le niveau exceptionnellement élevé enregistré en 1973.

Le tableau suivant qui récapitule les informations concernant les prêts accordés à l'hôtellerie met en évidence *l'accroissement considérable de la part des modernisations et transformations d'hôtels anciens, ces opérations représentant les deux tiers des chambres d'hôtel ayant bénéficié de prêts*. Votre commission des Affaires économiques et du Plan se félicite de cette évolution.

Prêts accordés à l'hôtellerie.

(En milliers de francs)

Source de financement	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (premier semestre)
F.D.E.S.							
— nombre de prêts	751	600	440	341	492	678	241
— volume de prêts	228.284	321.009	406.547	215.730,25	246.862,5	296.233	126.108
C.C.C.Hci.							
● Fonds bonifiés :							
— nombre de prêts	356	1.518	1.150	1.101	1.496	1.165	Non communiqué
— volume des prêts	38.251,8	202.981,2	248.200	343.793	307.700	325.535,6	
● Fonds libres :							
— nombre de prêts	254	»	53	91	»	109	»
— volume des prêts	24.967	»	9.700	21.546	32.534	22.700	»
Crédit national.							
● Fonds propres en franc français :							
— nombre de prêts	»	23	61	64	29	12	»
— volume des prêts	»	76.972,5	167.796	94.047	64.597,5	65.775	»
● Fonds propres en U.S.							
— nombre de prêts	»	»	»	3	»	»	»
— volume des prêts	»	»	»	1.600	»	»	»
<i>Consistance des opérations sur l'ensemble des opérations</i>							
— nombre de chambres modernisées	7.332	5.991	2.800	3.659	3.080	8.969	»
— nombre de chambres créées dans des hôtels anciens ...	1.804	1.853	2.141	1.029	1.730	2.916	»
— nombre de chambres créées dans des hôtels neufs	2.991	6.404	11.074	7.470	4.949	5.592	»

Soulignons que les hôtels « deux étoiles » ont bénéficié de la moitié des prêts du F.D.E.S. en 1976 et que la part des hôtels « une étoile » a progressé, bien que celle-ci nous paraisse encore insuffisante.

La répartition géographique des prêts distribués par l'intermédiaire du Crédit hôtelier montre que 74,8 % du montant des investissements ont été effectués dans huit régions : Aquitaine, Bretagne, Corse, Ile-de-France, Languedoc, Midi-Pyrénées, Provence-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes. Selon le tableau ci-dessous extrait du rapport annuel de la Caisse centrale du Crédit hôtelier, *le tiers du montant total des prêts accordés a permis de financer des programmes intéressant des communes de moins de 2.000 habitants* et les deux tiers du total des fonds prêtés concernent des opérations réalisées dans des villes de moins de 50.000 habitants.

**Répartition des prêts selon l'importance des communes
où les investissements hôteliers sont réalisés.**

Année 1976.

Nombre d'habitants	Prêts réalisés			
	Nombre	En pourcentage	Montant (en millions de francs)	En pourcentage
Moins de 2.000	764	35,3	204,7	32,7
2.001 à 5.000	362	16,7	71,8	11,6
5.001 à 10.000	185	8,6	43,2	6,9
10.001 à 50.000	349	16,2	94,5	15,1
50.001 à 100.000	100	4,6	43,4	6,9
100.001 à 500.000	177	8,2	81,4	13
Plus de 500.000	44	2	38,2	6,1
Paris	183	8,4	48,4	7,7
Total	2.164	100	625,6	100

Compte tenu des observations formulées précédemment à propos du parc hôtelier et de la nécessité de maintenir les investissements à un niveau élevé, les 300 millions proposés dans le projet de loi de finances pour la dotation du F.D.E.S. destinée à l'équipement hôtelier nous paraît convenable.

c) *Les aides aux équipements hôteliers dans les départements d'outre-mer.*

La construction d'hôtels dans les départements d'outre-mer étant particulièrement coûteuse, les programmes réalisés dans ces départements bénéficient d'un régime d'aide particulier. La mise en valeur du potentiel touristique de ces départements et la nécessité de créer des emplois ne permettent cependant pas d'éluder le problème de la rentabilité des investissements hôteliers réalisés dans ces conditions.

Le tableau suivant récapitule le montant des primes spéciales d'équipement hôtelier et des primes d'emploi accordées à des hôtels.

Primes à l'investissement hôtelier dans les départements d'outre-mer.

	Nombre de chambres ou de lits			Nombre d'emplois créés			Montant prime spéciale d'équipement hôtelier (En millions de francs)			Montants prime d'emploi (En millions de francs)		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1974	1975	1976	1974	1975	1976
	Martinique	205 chambres		94	209	96/125	32	1,402	0,093	0,752	»	1,4
	218 lits	337 lits										
Guadeloupe	710	542	42	734/757	79/88	39	4,696	3,609	0,336	»	2,234	7,415
	218 lits											
La Réunion	182	218 lits	321	182	»	55	1,1	0,327	1,126	»	»	»

Les opérations d'investissements dont le montant total était de 90,280 millions de francs en 1975, 40,562 millions de francs en 1976 et 27,885 millions de francs pour le premier semestre 1977 bénéficient également de prêts atteignant 33 à 40 % du coût global des opérations. Les principaux organismes prêteurs sont la Caisse centrale de coopération économique, la Société de développement régional et la Banque européenne de développement.

3. Le service hôtelier.

Le classement des hôtels est défini par des normes exclusivement quantitatives, mais dans la pratique, c'est le service qui donne à l'établissement sa qualité ; or celle-ci dépend de la *formation des professionnels de l'hôtellerie* qui, depuis le début de l'année, connaît des difficultés successives. En février 1977, on annonçait la liquidation de l'I.F.T.H. (Institut de formation pour le tourisme et l'hôtellerie). Récemment des difficultés ont surgi à l'A.N.F.I.H. (Association nationale pour la formation continue dans l'industrie hôtelière), en raison d'un désaccord entre le conseil d'administration et le secrétariat général de cet organisme qui bénéficie d'une convention avec le secrétariat d'Etat au Tourisme. Il est urgent que ce conflit soit réglé rapidement, tant pour les salariés qui attendent un recyclage, que pour les employeurs qui, semble-t-il, éprouvent quelque difficulté à garder un personnel qualifié.

Votre commission des Affaires économiques et du Plan souhaiterait savoir comment le Secrétariat d'Etat entend résoudre le problème de la formation professionnelle du personnel de l'hôtellerie.

B. — LES ÉQUIPEMENTS DU TOURISME SOCIAL

Les équipements du tourisme social regroupent des hébergements destinés à accueillir de préférence des personnes disposant de revenus modestes.

1. Les hébergements collectifs.

a) *La capacité d'hébergement.*

La capacité d'accueil totale des villages de vacances (secteurs non lucratif et commercial) était au 1^{er} janvier 1977 de 148.700 lits. Selon les réponses fournies par le Secrétariat d'Etat, au 1^{er} janvier 1977, les 141.664 lits des villages non commerciaux étaient répartis comme suit : 64.994 lits dans 154 villages de vacances, 65.018 lits dans 195 villages de gîtes, 11.652 lits dans 33 villages de toile; 55,2 % des lits sont situés sur le littoral, 25,6 % en espace rural et 19,2 % en montagne. Plus de 40 % de la capacité d'hébergement est située dans trois régions méridionales : Provence - Côte d'Azur, Aquitaine, Languedoc-Roussillon.

Sont également considérés comme hébergements de tourisme social les auberges rurales (15.000 lits dans 670 établissements), les gîtes et chambres d'hôte — qui seront évoqués à propos des locations meublées — et les hébergements collectifs placés sous la tutelle d'autres ministères, tels que les centres de vacances (secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports) et les maisons familiales de vacances dépendant du ministère de la Santé (572 établissements, plus de 52.150 lits).

b) *Les aides financières* distribuées aux villages de vacances ont diminué en 1976. Nous regrettons l'insuffisance des renseignements qui ne permettent pas de récapituler la totalité des aides publiques ou des prêts accordés pour les équipements des villages de vacances.

Rappelons que, outre des subventions spécifiques, les villages de vacances peuvent obtenir des subventions provenant d'autres administrations, ainsi que la prime spéciale d'équipement hôtelier à laquelle peuvent également prétendre les villages à caractère commercial. La dotation inscrite au budget du Tourisme ne représente donc qu'une partie des financements privilégiés en faveur des villages de vacances. Le projet de loi de finances pour 1978 propose une autorisation

de programme de 16,465 millions de francs, soit + 3,165 millions de francs par rapport à 1977.

Les villages à but non lucratif peuvent bénéficier de prêts du F.D.E.S. ou du Crédit agricole dans des conditions préférentielles. On constate en 1977 une nette augmentation du montant des prêts du F.D.E.S. affectés à des opérations concernant des villages de vacances.

Tableau récapitulatif des aides financières accordées aux villages de vacances.

(En milliers de francs.)

Années	Subventions Tourisme	Subventions F.I.A.T.	Subventions Agriculture	Participation collectivités locales Région (1)	Allocations familiales (1)	Prime spéciale d'équipement hôtelier	P-ét F.D.E.S.	Prêt C.N.C.A.
1973	5.000	10.340	14.925	»	»	12.110	24.098	21.376
1974	9.800	1.732	9.275	»	»	8.405	51.573	23.774
1975	11.000	14.128	(1) 8.000	5.000	60.000	7.142	19.984	Chiffres
1976	10.621	2.256,5	(1) 3.000	8.000	80.000	7.383	15.159	non
1977 (1 ^{er} semestre) .	6.224	»	»	»	»	11.475	29.235	communiqués

(1) Estimations.

VILLAGES DE VACANCES

Tableau régionalisé des aides.

(En milliers de francs.)

Régions	1975			1976			1977 (premier semestre)		
	Subventions tourisme F.I.A.T.	Primes	F.D.E.S.	Subventions tourisme F.I.A.T.	Primes	F.D.E.S.	Subventions tourisme F.I.A.T.	Primes	F.D.E.S.
Nord	1.700	»	»	1.366	»	»	»	»	»
Picardie	25	»	»	»	»	»	»	»	»
Région parisienne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Centre	»	»	»	400	»	»	»	»	»
Haute-Normandie	271	»	»	900	»	»	»	»	»
Basse-Normandie	»	1.000	»	»	»	»	»	»	»
Bretagne	1.282	847,5	2.270	»	638	»	100	»	»
Pays-de-la-Loire	300	»	»	101,16	»	450	»	»	»
Poitou-Charentes	1.060	»	»	»	»	»	800	2.240	7.735
Limousin	296,5	»	4.500	»	750	»	»	»	»
Aquitaine	8.521	»	»	172,75	1.000	420	»	2.275	2.900
Midi-Pyrénées	42	»	6.700	600,43	1540	»	130	595	2.000
Alsace-Lorraine	»	541,5	»	»	300	1.200	»	»	»
Bourgogne	»	»	»	400	»	»	400	»	»
Auvergne	7.745	»	375	1.300	»	»	»	»	»
Rhône-Alpes	3.730	1.925	6.500	4.775	2.070	8.660	3.044	4.110	13.600
Languedoc	3.986	1.916,5	»	360,16	240	2.433	1.250	1.867,5	»
Provence	3.140	»	3.639,1	1.900	700	660	500	387,5	3.000
Corse	»	585	»	600	145	736	»	»	»
Ile de la Réunion	»	327	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	25.128	7.142,5	19.984,1	12.876	7.383	15.159	6.224	11.475	29.235

F.D.E.S. : Il s'agit des prêts dont les dossiers sont parvenus au secrétariat d'Etat au Tourisme.

2. Le camping et le caravaning.

a) *La capacité d'hébergement est en progrès constant.*

On compte aujourd'hui 6.170 terrains classés offrant 1.620.000 places. L'année 1976 a été marquée par un effort exceptionnel : + 470 terrains, + 114.000 places. En six ans, on a créé 1.470 terrains et 540.000 places.

Les départements du littoral sont dotés du plus grand nombre de places : 1.060.000 ; celles-ci sont exploitées commercialement (60 %) ou gérées par des communes ou des associations à but non lucratif (40 %).

La répartition des places de camping selon le classement est la suivante : catégorie « une étoile » : 20 % ; catégorie « deux étoiles » : 54 % ; catégorie « trois étoiles » : 18 % ; catégorie « quatre étoiles » : 8 %.

On dénombre en outre 20.000 à 25.000 places dans des terrains de camping déclarés non classés ; 34.000 places en camping à la ferme, 3.000 places dans des aires naturelles de camping. Cette dernière formule, beaucoup plus souple que celle des campings classés devrait connaître un succès croissant.

Evolution de la capacité d'accueil des terrains de camping classés.

Années	Nombre de terrains	Nombre de places
1 ^{er} Janvier 1971	4.700	1.080.000
1 ^{er} janvier 1972	4.935	1.143.200
1 ^{er} janvier 1973	5.055	1.205.500
1 ^{er} janvier 1974	5.314	1.370.000
1 ^{er} janvier 1975	5.525	1.450.000
1 ^{er} janvier 1976	5.700	1.505.900
1 ^{er} janvier 1977	6.170	1.620.000

Rappelons que, pendant la durée du VII^e Plan, la capacité d'accueil des campings devraient augmenter de 625.000 places réparties comme suit : 250.000 places en zone rurale dont 200.000 en campings organisés, 375.000 places sur le littoral dont 250.000 gérées par des organismes sans but lucratif.

b) *Le financement des investissements.*

Les campings non commerciaux bénéficient de subventions du secrétariat au Tourisme : 20 millions de francs sont proposés pour 1978, au lieu de 14 millions de francs en 1977. Ces campings bénéficient également de fonds transférés du F.I.A.T. (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire) ou du Fonds de rénovation rurale. Dans le cadre du VII^e Plan, deux programmes d'action prioritaires intéressent les campings à aménager en zone rurale et sur le littoral.

Pour 1978, la dotation de 20 millions de francs, à laquelle s'ajoute un million de francs au titre de l'aménagement touristique du littoral, sera affectée en priorité à la création de terrains sur le littoral (15,5 millions). Un effort particulier est prévu en faveur de la côte Aquitaine. Le secrétariat d'Etat estime que ce crédit qui correspond à un investissement de 120 millions de francs devrait permettre de créer 40.000 places nouvelles.

En ce qui concerne les prêts du F.D.E.S., on constate qu'en 1976, 20,494 millions de francs ont permis de financer l'aménagement de 18.300 places pour un coût de 44,468 millions de francs. Les prêts distribués au cours du premier semestre 1977 ont atteint 9.935 millions, correspondent à des investissements atteignant 22,290 millions de francs destinés à créer 11.600 places nouvelles.

REGIONALISATION PREVISIONNELLE DU BUDGET D'EQUIPEMENT POUR 1976

*MINISTERE DE LA QUALITE DE LA VIE
- SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME*

**Chapitre : 66-01 - Article 20 (terrains de camping).
Dotation 1976 (autorisations de programme) : 10.625 F.**

(En milliers de francs.)

Régions	Dotation régionalisée	Dotation non régionalisée	Transferts
Région parisienne	550	»	»
Champagne-Ardennes	200	»	»
Picardie	400	»	»
Haute-Normandie	400	»	»
Centre	180	400	»
Nord	100	200	»
Lorraine	300	»	»
Alsace	450	»	»
Franche-Comté	220	»	»
Basse-Normandie	550	»	»
Pays-de-la-Loire	750	»	»
Bretagne	800	»	»
Limousin	300	»	»
Auvergne	300	»	250
Poitou-Charentes	500	»	»
Aquitaine	300	»	510
Midi-Pyrénées	445	»	»
Bourgogne	230	»	»
Rhône-Alpes	800	405	135
Languedoc-Roussillon	500	45	600 + 900 (Fiat)
Provence - Côte d'Azur	750	300 + 250	250 + 125
Corse	»	»	»
Total régionalisé métropole non régionalisé	9.025	1.600	2.770
Total général	10.625		

Chapitre 66-01 - Article 20 (camping).

Répartition de la dotation 1977.

1. Dotation	14.000.000 F
2. Réserve ministérielle :	
— P.A.P. 23	700.000 F
— P.A.P. 24	850.000 F
	<hr/>
	1.550.000 F
3. Dotation répartie :	

Régions	P.A.P. 23	P.A.P. 24	Total	Observations
Nord	850.000	50.000	900.000	»
Picardie	450.000	80.000	530.000	»
Haute-Normandie	600.000	60.000	660.000	— dont subvention Paluel à 10 % 280.000
Basse-Normandie	650.000	130.000	780.000	»
Centre	»	200.000	200.000	»
Bretagne	1.700.000	»	1.700.000	»
Pays-de-la-Loire	1.250.000	150.000	1.400.000	»
Poitou-Charentes	550.000	120.000	670.000	»
Limousin	»	200.000	200.000	»
Aquitaine	200.000	350.000	550.000	»
Midi-Pyrénées	»	400.000	400.000	»
Champagne-Ardenne	»	100.000	100.000	»
Lorraine	»	150.000	150.000	»
Alsace	»	200.000	200.000	»
Franche-Comté	»	150.000	150.000	»
Bourgogne	»	150.000	150.000	»
Auvergne	»	300.000	300.000	»
Rhône-Alpes	»	700.000	700.000	»
Languedoc-Roussillon	800.000	180.000	980.000	— dont 300.000 pour Fédération des jeunes pour la nature et 104.000 pour Naussac (48)
Provence	850.000	280.000	1.130.000	
Corse	250.000	»	250.000	
Ile-de-France	»	350.000	350.000	
Récapitulation	8.150.000	4.300.000	12.450.000	+ réserve : 1.550.000 = 14 MF

CAMPING-CARAVANING — PRETS DU F.D.E.S.

Année 1976.

dont les dossiers sont parvenus au secrétariat d'Etat au Tourisme.

Régions de programme	Nombre	Montant		Capacité créée
		des prêts	des investissements	
Picardie	1	600.000	1.040.000	mod.
Région parisienne	2	704.000	1.918.480	750 + mod.
Basse-Normandie	2	505.000	1.135.380	860
Centre	1	2.000.000	4.000.000	1.000
Bretagne	4	1.072.000	2.256.600	950 + mod.
Pays-de-la-Loire	2	170.000	339.700	450
Poitou-Charentes	1	390.000	772.000	350
Limousin	1	48.000	67.700	mod.
Aquitaine	2	540.000	1.036.000	300 + mod.
Midi-Pyrénées	2	750.000	1.817.100	625
Franche-Comté	1	150.000	706.840	80
Bourgogne	1	200.000	339.000	180
Auvergne	3	412.000	803.986	500
Rhône-Alpes	6	1.130.000	2.581.000	445 + mod.
Languedoc-Roussillon	11	6.265.000	13.868.990	6.830 + mod.
Provence-Côte d'Azur	8	5.533.000	7.763.520	3.400
Corse	4	2.025.000	4.022.400	1.580
Total	52	20.494.000	44.468.696	18.300 lits

CAMPING-CARAVANING — PRETS ACCORDÉS DU F.D.E.S.

Année 1977 — (premier semestre)

dont les dossiers sont parvenus au secrétariat d'Etat au Tourisme.

Région	Nombre	Prêts F.D.E.S.	Investissements	Capacité créée
Nord	1	220.000	451.000	450
Picardie	1	240.000	755.000	200
Ile-de-France	2	190.000	367.337	910
Centre	»	»	»	»
Haute-Normandie	1	100.000	419.230	»
Basse-Normandie	3	860.000	1.679.000	1.150
Bretagne	2	846.000	1.531.600	1.352
Pays-de-la-Loire	4	760.000	1.482.000	500
Poitou-Charentes	2	150.000	316.000	500
Limousin	»	»	»	»
Aquitaine	2	100.000	204.000	250
Midi-Pyrénées	1	60.000	135.000	100
Champagne	»	»	»	»
Lorraine	1	200.000	300.000	»
Alsace	»	»	»	»
France-Comté	5	804.000	1.655.828	750
Bourgogne	»	»	»	»
Auvergne	»	»	»	»
Rhône-Alpes	3	755.000	1.755.650	1.250
Languedoc	9	4.360.000	10.565.755	3.688
Provence - Côte d'Azur	2	140.000	259.841	500
Corse	1	150.000	433.500	»
Total	40	9.935.000	22.290.741	11.600 lits

Enfin, une nouvelle forme d'aide au camping commercial devrait voir le jour prochainement, avec la création d'une *prime spéciale d'équipement* comparable à celle en vigueur pour l'hôtellerie. Cette initiative réglementaire intéressante n'est malheureusement pas accompagnée d'une augmentation substantielle de la dotation présentée dans le projet de loi de finances pour 1978.



Au terme de cette brève analyse de la situation des équipements de tourisme social, votre Commission tient à souligner *combien serait nécessaire un document récapitulatif avec précision les informations concernant la capacité d'accueil de tous les équipements de tourisme social et les diverses aides financières accordées à ceux-ci* (subventions, prêts), quel que soit l'organisme de tutelle.

C. — LES LOCATIONS MEUBLÉES

Sous cette rubrique, nous évoquerons quelques problèmes concernant l'ensemble des locations y compris celles généralement répertoriées comme équipements de tourisme social : les gîtes de France. Les gîtes constituent précisément le modèle de ce que devraient être les locations ; ils sont répertoriés, classés selon certains critères de qualité et commercialisés à l'échelon départemental ou national. On compte actuellement 97.800 lits dans 16.433 gîtes ruraux, 3.600 lits en chambres d'hôtes, environ 7.500 lits dans des gîtes communaux de moins de 50 lits.

Il existe, en France, un potentiel important de locations meublées (estimé approximativement à 300.000), souvent peu ou mal commercialisé, en raison notamment des charges financières qui pèsent sur les locations. Ainsi que nous l'avions déjà signalé l'année dernière, *il nous paraît anormal que des opérations identiques soient l'objet de réglementations différentes, dès lors qu'elles constituent, pour le propriétaire, une source de revenu accessoire.*

Le régime fiscal favorable applicable aux gîtes ruraux devrait être étendu aux meublés saisonniers. La première réforme doit être l'application de la T.V.A. au taux de 7 %, comme pour les autres hébergements touristiques classés. Le plafond d'exonération de la T.V.A. en vigueur pour les loueurs de gîtes ruraux devrait également être étendu à l'ensemble des loueurs de meublés saisonniers. Enfin, des possibilités d'exonération de la taxe professionnelle pourraient être envisagées dans des conditions beaucoup plus favorables que celles résultant de la loi de finances n° 65-997, qui institue seulement pour les conseils municipaux la faculté d'exonérer temporairement de la taxe professionnelle le loueur de meublés saisonniers classés compris dans l'habitation personnelle du contribuable.

Votre Commission estime indispensable que le régime fiscal proposé soit réservé aux meublés saisonniers classés et loués à la semaine. Il ne faut pas perdre de vue que la location meublée permet d'utiliser un immeuble déjà construit grâce à des investissements minimes ; un régime fiscal moins lourd favoriserait un élargissement du marché de ces hébergements.

D. — UN IMPÉRATIF CATÉGORIQUE :
LA COMMERCIALISATION ET LA PROMOTION
DE L'OFFRE TOURISTIQUE

1. Les initiatives professionnelles et locales.

Certains professionnels ont compris la nécessité d'adopter des méthodes de gestion et de commercialisation nouvelles pour faire face à la concurrence des chaînes hôtelières intégrées, des *chaînes volontaires* se regroupent, c'est le cas, par exemple, de France-Accueil qui vient de s'unir à France-Ouest Hôtel. La nouvelle chaîne qui regroupera près de 80 établissements éditera 500.000 exemplaires de documents publicitaires et possédera un fichier avec 560.000 adresses internationales. Elle enverra des émissaires pour prospecter les marchés étrangers. Le service de réservations, équipé d'un ordinateur, devrait traiter 150.000 nuitées par an à partir de l'année prochaine.

Les *locations saisonnières* posent des problèmes équivalents, malheureusement pas résolus. Seuls, les gîtes de France ont amorcé une certaine commercialisation notamment en éditant un annuaire.

Mais le « vide » est en passe d'être comblé par les pays étrangers : en effet, c'est avec quelque étonnement qu'on voit des locations meublées, situées sur le territoire national, commercialisées par un organisme apparemment suisse dont on peut lire les annonces publicitaires dans la presse française ; la publicité propose plus de 4.000 locations de vacances dans cinq pays alpins. On peut, en outre, s'interroger sur le régime juridique d'une opération de ce type, l'application de textes protecteurs pour le consommateur étant peut-être écartée dans de telles transactions.

Quelques initiatives locales de commercialisation des locations meublées n'ont eu, à ce jour, qu'une portée limitée.

Dans un autre domaine, il faut rappeler ici les efforts de l'association France-Congrès pour prospecter les marchés étrangers.

2. Les actions de promotion du Secrétariat d'Etat.

b) *Les actions de promotion du Secrétariat d'Etat* intéressent d'abord les Français, très sollicités par la publicité des offices de tourisme étrangers en France et des *agences de voyages* ; on estime

en effet que le tourisme réceptif ne constitue que 15 à 18 % du chiffre d'affaires de cette profession.

Pour 1978, le Secrétariat d'Etat se propose de poursuivre les actions engagées depuis deux ans en les affinant, à savoir : la diffusion de brochures insistant sur les avantages du tourisme hors saison. l'organisation de campagnes d'information en liaison avec les comités régionaux de tourisme ; d'autre part, les régions seront incitées à commercialiser elles-mêmes leurs produits.

La promotion à l'étranger est évidemment beaucoup plus difficile en raison de la modicité des crédits mis à la disposition du Secrétariat d'Etat. Dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9, 42,262 millions de francs sont affectés au développement du tourisme étranger en France.

Pour l'immédiat, deux types d'actions sont envisagés. On prévoit des campagnes de prospection et d'information dans des pays où une partie de la population a accédé récemment à un niveau de vie permettant de voyager à l'étranger : l'Iran, les émirats du golfe Persique, la Grèce, Singapour, le Brésil, le Venezuela, l'Argentine. Il s'agit là de poursuivre la politique d'accords de promotion avec les compagnies Air France et U.T.A., menée depuis un an.

L'autre type d'action concerne la clientèle nord-américaine qui, après avoir quelque peu délaissé le vieux continent, revient plus nombreuse en France. Le Secrétariat d'Etat prévoit donc d'augmenter les fonds mis à la disposition du bureau de tourisme français aux Etats-Unis, sans qu'il soit possible pour autant de mener de véritables campagnes publicitaires auprès de la clientèle américaine. Notons au passage que, selon les déclarations du Secrétaire d'Etat, la dotation mise à la disposition de la délégation du tourisme français aux Etats-Unis représente la moitié des crédits de propagande touristique du Portugal dans ce même pays.

La France pourrait également bénéficier des effets du programme de promotion de la *Commission européenne de tourisme (C.E.T.)* aux Etats-Unis. Cette commission à laquelle participent vingt-trois pays européens lancera à partir du mois de novembre 1977 une importante campagne publicitaire auprès du grand public. Les thèmes de celle-ci ont été définis après analyse d'une enquête effectuée pour connaître l'opinion des Américains sur le tourisme en Europe. Cette opération, qui coûtera 550.000 dollars mettra l'accent sur le coût relativement modéré des voyages en Europe, et incitera les clients potentiels à solliciter le concours de professionnels du tourisme. En outre, des actions spécifiques seront menées auprès d'agents de voyages à New York, Boston, Chicago et dans douze villes du centre, de l'ouest et du sud des Etats-Unis.

La C.E.T. entreprendra également en 1978 une campagne de promotion au Japon — à laquelle seront consacrés 60.000 dollars — et une étude du marché canadien du tourisme, dont le coût est évalué à 50.000 dollars.

De telles actions peuvent avoir des effets positifs sur le tourisme étranger ; elles présentent cependant l'inconvénient de la généralité.

Il faut d'autre part regretter que les campagnes françaises de promotion ne soient pas conçues plus rationnellement. Celles-ci pourraient être plus efficaces, si l'on connaissait plus précisément les équipements touristiques disponibles selon les régions et les saisons ; la promotion pourrait alors mettre l'accent sur les lieux et les moments propices à l'accueil d'un plus grand nombre de touristes. Pour ce faire, *la promotion a besoin d'un relais régional voire local*. A ce propos, on s'étonne d'ailleurs que les organismes locaux de tourisme utilisent si peu la faculté d'organiser le tourisme réceptif, dans les conditions prévues par la loi du 11 juillet 1975.

Enfin, on doit être conscient des limites des actions de promotion sur le marché international : nombreux sont les pays qui cherchent à attirer les touristes riches porteurs de devises, la concurrence est donc très sévère.

Un autre aspect de la promotion du tourisme français à l'étranger ne doit pas être négligé ; il s'agit de l'*exportation d'équipements et de techniques touristiques à l'étranger*. Depuis quelques années, l'activité de l'hôtellerie française a été remarquée sur le marché international, le secrétariat d'Etat au Tourisme doit accompagner les efforts des entreprises françaises en ce domaine. Rappelons que depuis juin 1976, une table ronde réunissant des administrations et des professionnels a défini comme objectif *l'ouverture de 30.000 à 35.000 chambres d'hôtels à l'étranger d'ici à 1982*. Actuellement, 10.000 chambres sont déjà ouvertes au public. La réalisation de ce programme exige un investissement français de 8 milliards de francs, représentant environ 30 % de l'investissement total évalué à 24 milliards de francs.

Les revenus attendus de ces opérations sont évalués à 200 millions de francs pour 1980.

Votre Commission attend du secrétariat d'Etat au Tourisme une impulsion auprès des autres administrations concernées, pour que ces exportations bénéficient des facilités accordées aux opérations de commercialisation de produits français sur les marchés extérieurs, en particulier en ce qui concerne le financement et les garanties et assurances.

III. — L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES

L'essentiel de la politique d'aménagement touristique ne relève pas du secrétariat d'Etat au Tourisme, mais plutôt de la D.A.T.A.R. et des ministères de l'Équipement et de l'Environnement. L'administration du tourisme possède cependant trois services spécialisés dans l'étude et l'aménagement touristique du littoral, de l'espace rural et de la montagne.

A. — LE LITTORAL ET LE NAUTISME

Les actions intéressant le littoral sont menées principalement par les missions interministérielles et le Conservatoire du littoral, le service d'étude et d'aménagement touristique du littoral (S.E.A.T.L.) ne disposant que de ressources très limitées : 8,5 millions en 1977, et pour l'année 1978 la dotation est encore plus réduite : 7,040 millions de francs en autorisations de programme.

Le S.E.A.T.L. a une mission d'étude de la fréquentation du littoral et d'analyse des besoins de la clientèle actuelle et potentielle du littoral, afin de définir les aménagements souhaités par les touristes. Il participe également à la sauvegarde des espaces naturels et à la définition des périmètres susceptibles d'accueillir de nouveaux aménagements touristiques. Il est en outre chargé de proposer des modèles d'équipement et d'hébergement correspondant à la demande de la clientèle, tout en respectant l'environnement.

Au cours de l'année 1977, le S.E.A.T.L. est intervenu à propos des stations balnéaires, des sentiers piétonniers, des parkings, des stations balnéaires, du nautisme, du camping, des bases de loisirs et de nature.

Le problème particulier de *la navigation de plaisance* doit être évoqué ici. Depuis une dizaine d'années, le nautisme rencontre un vif succès. On compte aujourd'hui plus de un million et demi de navigateurs amateurs, 260 ports de plaisance et 388.000 bateaux, parmi lesquels plus de 300.000 jaugent moins de deux tonneaux. Les bateaux à moteur représentent 63 % de la flotte de plaisance française. En dix ans, un effort d'équipement important a été réalisé avec la

construction de 170 ports nouveaux offrant 54.000 places supplémentaires ; mais la côte méditerranéenne a bénéficié d'une priorité qui lui confère un avantage par rapport au littoral de la Manche et de l'Atlantique. On constate que de nombreux postes de mouillage sont mal utilisés, 80 % des bateaux sortant rarement. Avant d'envisager de nouveaux programmes d'équipement importants, il faudra s'interroger sur les conditions d'utilisation des ports actuels et étudier la possibilité de créer de véritables « garages » pour les bateaux de plaisance ; ce problème fait actuellement l'objet d'une réflexion au ministère de l'Équipement.

B. — LES ZONES RURALES

L'espace rural est certainement le grand « réservoir » touristique de la France. Une action (n° 2) inscrite dans un programme prioritaire du VII^e Plan (n° 23) vise précisément à développer les loisirs et le tourisme en milieu rural. Le Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (S.E.A.T.E.R.) a disposé, en 1977, de 8,5 millions de francs ; pour 1978, c'est une dotation de 8,610 millions de francs qui est proposée.

L'aménagement de l'espace rural à des fins touristiques a un objectif double ; c'est un élément de la politique d'aménagement du territoire. Le tourisme est une activité complémentaire, source de revenus pour des ruraux, il peut contribuer à pallier le dépeuplement qui affecte certaines régions. D'autre part, il s'agit de répondre à la demande d'une nouvelle clientèle, attirée aujourd'hui par les zones rurales. Le rôle du S.E.A.T.E.R. est d'aider les ruraux à organiser l'accueil des touristes périodiques — possédant des résidences secondaires — ou de passage. Pour exécuter cette tâche le S.E.A.T.E.R. participe au financement de la rémunération d'une quarantaine d'assistants techniques en concours avec le ministère de l'Agriculture et des organismes locaux.

Les objectifs du S.E.A.T.E.R. sont notamment : la création d'équipements de loisirs permanents destinés à l'ensemble de la population, l'aménagement d'hébergements chez l'habitant ou d'hébergements collectifs complémentaires, la commercialisation des hébergements et des équipements.

Les assistants techniques ont un rôle varié : détermination de l'offre potentielle d'hébergements et d'équipements de loisirs, information des personnes et des groupes locaux, préparation des dossiers de demandes d'aménagement et de financement, coordination des différentes actions menées à l'échelon local.

Pour faciliter la réalisation de ces opérations, le S.E.A.T.E.R. a entrepris une étude systématique des aspects juridiques de ces expériences d'aménagement local.

Le tableau suivant récapitule les opérations auxquelles participe le S.E.A.T.E.R.

LISTE DES OPÉRATIONS DE PAYS OU LE S.E.A.T.E.R.,
A MIS OU VA METTRE EN PLACE DES ASSISTANTS DE DÉVELOPPEMENT

(En milliers de francs.)

	1976			1977		
	S.E.A.T.E.R.	Autre	Origine	S.E.A.T.E.R.	Autre	Origine
<i>Nord :</i>						
— Pays d'Artois	50	»	»	»	»	»
— Pays de Quesnoy	»	»	»	50	»	»
— Bas Pays de Béthune	»	»	»	30	»	»
<i>Picardie :</i>						
— Thiérache	50	20	Syndicat mixte Thiérache	30	40	Syndicat mixte Syndicat
— Picardie	50	20	Syndicat mixte	30	40	mixte
— Ponthieu ou Pays Picard	»	»	»	50	»	»
<i>Haute-Normandie :</i>						
— Pays de Bray	»	»	»	50	à préciser	
<i>Basse-Normandie :</i>						
— Pays de Coutances	»	»	»	30	20	S.E.A.T.L.
<i>Bretagne :</i>						
— Pazouges Lapérouse	30	»	»	30	»	»
— Fougères	30	60	Rénovation rurale	20	50 + 30	Rénovation rurale + département
<i>Pays de Loire :</i>						
— Erve et Vègre	50	25	Ass. Erve et Vègre	25	50	Ass. Erve et Vègre
— Vallée du Lay	50	25	Conseil général	25	50	Conseil général
— Vallée du Loir	»	»	»	50	25	»
— Cernignac-Guémené	»	»	»	50	»	»
<i>Alsace :</i>						
— Donon	50	»	»	50	50	S.E.A.T.M.
<i>Lorraine :</i>						
— Parc Vosges Nord	»	»	»	50	»	»
— Côtes de Meuse	15	»	»	50	»	»

	1976			1977		
	S.E.A.T.E.R.	Autre	Origine	S.E.A.T.E.R.	Autre	Origine
<i>Champagne-Ardennes :</i>						
— Lac du Der	30	»	»	»	»	»
<i>Bourgogne :</i>						
— Morvan	»	»	»	120	»	»
<i>Franche-Comté :</i>						
— Pays sous-vosgien	40	»	»	50	30	S.E.A.T.M.
— Ballon d'Alsace	»	»	»	»	100	S.E.A.T.M.
<i>Aquitaine :</i>						
— Hagetmau	»	»	»	50	»	»
— Quatre cantons	»	»	»	85	»	»
— Baretous	»	»	»	»	15	S.E.A.T.M.
<i>Midi-Pyrénées :</i>						
— Frontignes	»	»	»	70	»	»
— Gorges de l'Aveyron	»	»	»	50	20	communes
<i>Rhône-Alpes :</i>						
— Basse vallée Ardèche	65	»	»	66	»	»
— Basse vallée Ain	»	»	»	30	20	S.E.A.T.M.
<i>Limousin :</i>						
— Haute-Marche Combrailles	25	»	»	»	»	»
<i>Provence-Côte d'Azur :</i>						
— Alpes-Maritimes (à définir)	»	»	»	60	30	Conseil général
— Hautes-Alpes (à définir)	»	»	»	30	20	S.E.A.T.M.
<i>Corse :</i>						
— Castagniccia	»	»	»	25	25	Rénovation rurale

C. — LA MONTAGNE

Bien qu'en diminution pour 1978, les crédits affectés au service d'étude et d'aménagement de la montagne (S.E.A.T.M.) sont nettement plus importants que ceux des deux autres services d'aménagement : 16,530 millions de francs.

Les principales actions concernent la moyenne montagne qui a bénéficié en 1977 d'études sur les possibilités d'aménagement et de commercialisation du ski nordique et des équipements d'été.

Dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 23, les stations nouvelles bénéficient d'une aide pour financer des infrastructures de base et diversifier leurs activités, en particulier pour favoriser le tourisme d'été ; dans les stations anciennes, un soutien est apporté aux travaux de restructuration et de modernisation. Le développement des stades de neige figure également dans le programme de développement touristique de la montagne ; lorsque ces opérations sont entreprises par des collectivités locales ou des établissements publics régionaux, le Secrétariat d'Etat y contribue pour les travaux présentant un caractère significatif, tels que voies d'accès, locaux d'accueil, aires de stationnement.

Les services du tourisme financent également les travaux de réengazonnement des pistes de ski et la construction de stations d'épuration et de traitement des ordures ménagères dans les stations récentes.

La tâche la plus importante du S.E.A.T.M. pour l'avenir est certainement la participation à la politique de protection de la montagne. En effet, il est fondamental que les directives du S.E.A.T.M. soient respectées ; *la création de stations nouvelles ne doit intervenir que si les bases techniques et économiques sont suffisamment fortes*. En ce sens, les études d'impact préalables à tout aménagement apparaissent particulièrement utiles.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE

	Programme 1976	Programme 1977
Etudes	1.100	700
Action centrale du S.E.T.	2.560	1.350
Fonctionnement du S.E.A.T.M.	590	400
Stations d'intérêt national ou régional	10.130	7.900
Stades de neige	2.770	2.150
Actions en faveur de l'environnement :		
— réengazonnement	1.500	»
— stations épurations et ordures ménagères	2.770	»
Total	4.270	3.050
Moyenne montagne :		
1976 :		
— Hébergements et équipements	2.640	»
— Organisation et animation	440	»
	3.080	»
1977 P.A.P. 23 régionalisé	»	3.500
Total général	24.500	19.000

PROJET 1978 :

P.A.P. 23	4.650.000 F
Etudes générales et études de sites	800.000 F
Moyens de fonctionnement du service	400.000 F
Participation à l'action centrale du S.E.T. ..	1.000.000 F
Actions en faveur de l'Environnement	1.330.000 F
Stades de neige	1.000.000 F
Stations d'intérêt national et régional	7.350.000 F
	16.530.000 F

EXAMEN EN COMMISSION

M. Debesson est intervenu pour souligner que l'étalement des vacances était impossible en raison du travail professionnel des femmes ; il a d'autre part jugé la répartition des crédits du tourisme inadéquate aux besoins : les aides accordées au camping devraient être beaucoup plus importantes que celles distribuées à l'hôtellerie ; **M. Hector Dubois** a interrogé le rapporteur à propos de l'étalement des vacances pratiqué à l'étranger ; **M. Ehlers** a estimé insuffisante la capacité d'accueil des terrains de camping ; **M. Raymond Brun** a précisé qu'un certain nombre de Français non recensés comme « touristes » choisissent de passer leurs vacances chez eux ; il a insisté sur le gaspillage lié à la concentration des congés sur deux mois et s'est prononcé contre l'abaissement de la T.V.A. appliquée aux hôtels de préfecture ; il a également souhaité un accroissement des investissements en faveur du camping, notamment pour améliorer la qualité des équipements ; enfin, **M. Roujon** a posé la question de la prime spéciale d'équipement hôtelier.

Répondant à ses collègues, **M. Malassagne** a indiqué qu'il ne partageait pas le point de vue de **M. Debesson** quant aux causes de l'absence d'étalement des congés et qu'on pouvait envisager de prendre ceux-ci par roulement, selon l'exemple de nombreux pays étrangers où les entreprises ne sont jamais fermées. Le rapporteur a rappelé le montant des aides affectées au camping et il a estimé que l'effort en faveur de ce type d'hébergement devait être renforcé, mais qu'il fallait éviter l'écueil du suréquipement et s'orienter plutôt vers l'allongement de la durée annuelle d'utilisation des terrains de camping ; il a d'autre part regretté que le blocage des tarifs des campings classés « deux étoiles » soit un obstacle à l'amélioration des équipements de nombreux terrains.

Au terme de ce rapport, votre Commission insiste sur les points suivants : elle estime indispensable de développer l'appareil statistique pour mesurer plus précisément la place du tourisme dans l'économie française, tant du point de vue des mouvements des personnes que des flux financiers ou des équipements ; elle demande la présentation annuelle d'un document récapitulant les aides publiques (primes et prêts) accordées aux investissements touristiques, en parti-

culier aux équipements du tourisme social ; elle se prononce en faveur de l'application de la T.V.A. au taux de 7 % pour les hôtels non homologués de tourisme et pour les meublés saisonniers classés ; enfin, elle insiste sur la nécessité de développer les actions de promotion en France et à l'étranger.



Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission a émis un avis favorable aux dispositions relatives au budget du tourisme dans le projet de loi de finances pour 1978 adopté par l'Assemblée nationale.